



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

Avis public est par la présente donné, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le 2^e mercredi et qui débiteront à 19h00 :

Date des séances ordinaires Pour l'année 2024

JANVIER	10 janvier
FÉVRIER	14 février
MARS	13 mars
AVRIL	10 avril
MAI	8 mai
JUIN	12 juin
JUILLET	10 juillet
AOÛT	14 août
SEPTEMBRE	11 septembre
OCTOBRE	9 octobre
NOVEMBRE	13 novembre
DÉCEMBRE	11 décembre

Donné à Aumond, ce 15^{ième} jour de décembre 2023.

Maudé Tourangeau
Directrice générale
Greffière-trésorière